



2024-197

Manifestation
« Le monde bouge »
le 22 septembre 2024

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la manifestation de la Collectivité Auray Quiberon Terre Atlantique 56 « Les Circulaires » seront de passage sur la commune de La Trinité-sur-Mer à vélo, le 22 septembre 2024,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de régler le stationnement et la circulation,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

La manifestation de la Collectivité Auray Quiberon Terre Atlantique 56 « Les Circulaires » organise une journée vélo, qui passera sur la commune de la Trinité-sur-Mer, le dimanche 22 septembre 2024 à partir de 10 h 00 à 14 h 00.

ARTICLE DEUXIEME

Un bénévole sera en place au rond-point de Kérisper pour assurer la sécurité de la traversé de la route venant de la rue des Résistants et de la rue du Passage.

ARTICLE TROISIEME

Le stationnement et la circulation sont interdits sur le parking de la Marée Douce de 06h00 à 14h00 le dimanche 22 Septembre 2024, pour permettre l'organisation l'installation et désinstallation du matériel.

ARTICLE DEUXIEME

La signalisation sera mise en place par la capitainerie.

ARTICLE TROISIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, à :

- Gendarmerie de Carnac,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- La manifestation de la Collectivité Auray Quiberon Terre Atlantique 56 « Les Circulaires » Collectivité Auray Quiberon Terre Atlantique 56 « Les Circulaires »

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 09 Septembre 2024

Le Maire,

J.-P. LE NIN

J.-P. LE NIN

Yves NORMAND



Affiché le **12 SEP. 2024**